



**ARGENTA PENSION FUND DEFENSIVE (en abrégé ARPE DEFENSIVE)**  
Fonds commun de placement à nombre variable de parts public de droit belge  
*Fonds d'épargne pension*  
Géré par Arvestar Asset Management SA  
Rue Guimard 19, 1040 Bruxelles  
RPM Bruxelles 0700.529.248

### **Convocation des participants à l'assemblée générale ordinaire**

Le Conseil d'administration d'Arvestar Asset Management SA, la société de gestion d'ARGENTA PENSION FUND DEFENSIVE (en abrégé ARPE DEF), invite les participants du fonds d'épargne pension à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra **mercredi le 26 mars 2025 à 15h00** à 2018 Anvers, Belgique 49-53, en vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour ci-dessous :

1. Lecture du rapport annuel du conseil d'administration de la société de gestion et du commissaire aux comptes concernant les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024.
2. Prise de connaissance et approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024.  
*Proposition de décision* : « L'assemblée approuve les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. »
3. Affectation du résultat.  
*Proposition de décision* : « L'assemblée approuve la proposition du conseil d'administration de la société de gestion de reporter le résultat. »
4. Décharge aux administrateurs de la société de gestion et au commissaire aux comptes.  
*Proposition de décision* : « L'Assemblée donne décharge aux administrateurs de la société de gestion et au commissaire pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2024. »
5. Renouvellement du mandat de commissaire.  
*Proposition de décision* : « L'Assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire 'Deloitte Réviseurs d'Entreprises' SRL, dont le siège est situé à 1930 Zaventem, Gateway building - Aéroport de Bruxelles National 1 J, représentée par Monsieur RENDERS Tom. L'assemblée fixe la rémunération modifiée à 4 800 EUR par an (indexable). Le mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de 2028. La proposition de résolution est établie sous la condition suspensive de l'approbation par la FSMA. »

Les participants qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'assemblée sont appelés à se conformer aux prescriptions du règlement de gestion du fonds.

Les titres nominatifs ou les certificats émis par le titulaire du compte mandaté et les éventuelles procurations doivent être remis aux institutions assurant le service financier ou à la société de gestion au plus tard trois jours ouvrables avant le jour de l'assemblée.

\*\*\*\*\*

Le prospectus, le document d'informations clés, le règlement de gestion et les derniers rapports périodiques du fonds d'épargne pension sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais :

- auprès de la société de gestion : Arvestar Asset Management, Rue Guimard 19, 1040 Bruxelles
- sur le site web : <https://arvestar.be>

- auprès du service financier : ARGENTA BANQUE D'ÉPARGNE SA, Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers.

Le conseil d'administration de la société de gestion.